

## QU'EST-CE QU'UN CAROTTAGE?

Cette opération consiste à réaliser un prélèvement de matériaux sur la voirie afin d'établir la présence ou l'absence d'amiante ou d'HAP dans les enrobés bitumineux. Le carottage permettra également de lister les caractéristiques des enrobés (épaisseur, dégradation...).

# LES 4 ÉTAPES DE NOS INTERVENTIONS



### Sécurisation et préparation du chantier

Nos équipes d'intervention délimitent le chantier par des cônes de signalisation afin d'informer de travaux sur la voirie. Vêtues d'EPI (Equipements de Protection Individuelle), elles établissent l'Organisation du Risque Amiante et le Plan de Prévention.



#### Carottage des enrobés

Des carottages jusqu'à 50 cm de profondeur sont réalisés afin de détecter la présence éventuelle d'amiante ainsi que d'autres polluants (HAP, silice...).

Selon la technique utilisée, ces prélèvements auront un diamètre de 4 à 20 cm.



#### Evacuation et suivi de chantier

Une fois le carottage réalisé, nous assurons la remise en ordre du secteur de voirie ayant fait l'objet du prélèvement. Si le carottage s'avère positif, les déchets stockés seront traités par une société accréditée pour la réalisation de cette prestation.



#### Analyses et rapports d'expertises

Réalisés selon la norme NFX46020, les prélèvements sont remis pour analyse à un laboratoire accrédité COFRAC. Dès réception, vous pourrez télécharger notre rapport complet ainsi qu'une fiche de synthèse sur notre serveur sécurisé.

## NOS COORDONNEES

ADRESSE 5 B chemin de la Dhuy 38240 Meylan Téléphone 04 76 61 96 67 EMAIL contact@apteimmo.com
Internet www.apteimmo.fr

# LE MODULE «ENROBÉS ET HAP»



### Fiches de synthèse

En plus du rapport complet de notre prestation (disponible en version papier), vous pourrez également télécharger une fiche de synthèse reprenant les principales informations contenues dans ce rapport.



Certification et assurance



